



FLASH INFO

NEGOCIATION POUVOIR D'ACHAT

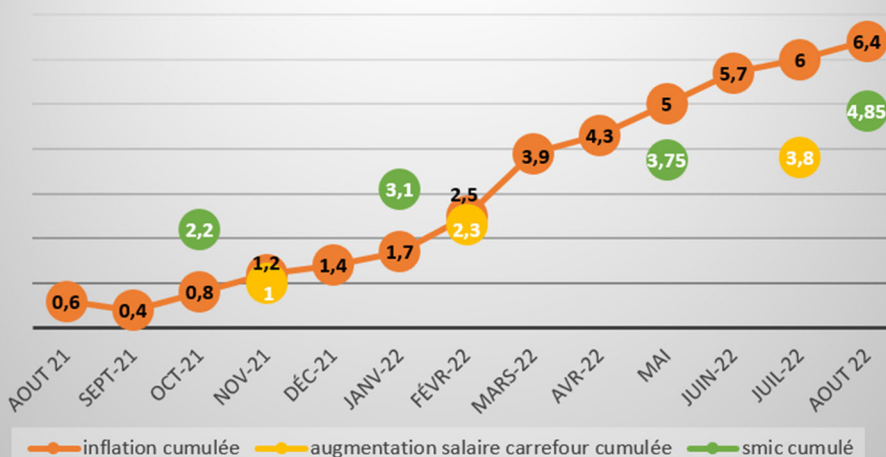
2^{ème} RÉUNION ET PROPOSITION FINALE (?!) POUR LA CFDT LE COMPTE N'Y EST PAS !

www.cfdt-carrefour.com

www.facebook.com/carrefour.reculsocial

Flash info du 16 sept. 2022

Evolution des salaires Carrefour



Constat

- Une inflation glissante depuis août 2021 de **6.4%**
- Le SMIC a augmenté de **4.85%** sur 1 an.
- Augmentations de salaires moyennes chez Carrefour de **3.8%** (moins dans l'encadrement dont les salaires sont individualisés).
- Plus de la moitié des niveaux des grilles au **SMIC** !

Pour faire face au dérapage de l'inflation cette année, la 2^{ème} réunion de négociation sur le pouvoir d'achat vient de se terminer.... par un échec.

La proposition de la direction est la suivante :

2% d'augmentation au 1^{er} novembre pour les employés, agents de maîtrise et cadres.

Remise sur achats de 12% maintenue jusqu'au 31 mars 2023 (elle devait revenir à 10% au 1^{er} janvier).

Selon la direction, ces augmentations ne viendront pas en déduction des négociations salariales de 2023.

Déclaration CFDT lors de la réunion.

« Pour la CFDT, la proposition que vous faites est déconnectée de la réalité que vivent les salariés. Les fortes augmentations qui pèsent sur le carburant, sur l'énergie et sur l'alimentation mettent les salariés dans des situations très difficiles au quotidien.

Pourtant l'entreprise a choisi de dépenser des centaines de millions d'€ pour soutenir le cours de l'action. Cet argent doit être aussi utilisé pour maintenir le pouvoir d'achat des salariés du groupe et investir dans les magasins et entrepôts ».

Demandes adressées à Carrefour le 16 septembre.

Face au rejet de votre proposition par l'ensemble des organisations syndicales, la CFDT (qui n'exclue aucune forme d'action dans les jours qui viennent), vous demande de rouvrir les négociations afin de ne pas laisser la situation dégénérer.

Nous posons sur la table de négociation 2 revendications claires qui appellent une réponse rapide :

- Passage de l'augmentation de salaire à 3 %
- Versement d'une Prime de Partage de la Valeur en 2022.